Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-155-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 29 JUIN 2026

RESSOURCES
FINANCES

Budget annexe Déchets : Compte financier unique 2025

Rapporteur : Jérôme DEPONDT

N°CC2026-155

Nombre de membres en exercice	122
Nombre de présents	82
Nombre de pouvoirs	12
Votants	94
Secrétaire de séance : **Nelson FONSECA**	

L'an 2026, le 29 juin à 19 heures, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 23 juin 2026, s'est réuni à Bû, sous la Présidence de Monsieur Jérôme DEPONDT, 7ème Vice-Président en charge des finances, de la commande publique et de l'informatique, élu par la délibération n°CC2026-150 du conseil communautaire du lundi 29 juin 2026, Président de séance.

Étaient présent(e)s :
Virginie QUENTIN (Abondant) ; Alain CAPÉRAN (Allainville) ; Bernard COUILLAUT (Anet) ; Pauline PERRICHON (Anet) ; Fan LAVOISÉ (Aunay-sous-Crécy) ; Nicolas DE LA CELLE (Beauche) ; Guy PRADES (Berchères-sur-Vesgre) ; Stéphane MESDON (Bérou-la-Mulotière) ; Christophe BARRET (Boissy-en-Drouais) ; Jean-Claude DELANOE (Boncourt) ; Stéphane LANTZ (Brezolles) ; Jean-Luc BREANT (Broué) ; Dany VANELLE (Bû) ; Patrick HOUVET (Charpont) ; Marie-Christine JUILLET-DORDET (Châteauneuf-en-Thymerais) ; Michel LETHUILLIER (Cherisy) ; Patrick JOUTEAU (Crécy-Couvé) ; Laëtitia GIRARD (Crucey-Villages) ; Abdel-Kader GUERZA (Dreux) ; Christophe LE DORVEN (Dreux) ; Marie-Françoise SCAVENNEC (Dreux) ; Mathieu TRIBOUILLOIS (Dreux) ; Christophe LE CICLÉ (Dreux) ; André HOMPS (Dreux) ; Ratko KLISURA (Dreux) ; Caroline BRAY (Dreux) ; Mounir CHAKKAR (Dreux) ; Florence ARCHAMBAUDIERE (Dreux) ; Nelson FONSECA (Dreux) ; Caroline VABRE (Dreux) ; Eric DUQUESNOY (Dreux) ; Marie DALENÇON (Dreux) ; GAMBUTO Valentino (Dreux) ; Eric ROUSSEL (Écluzelles) ; Dominique DUVAL (Ézy-sur-Eure) ; Pierre LEPORTIER (Ézy-sur-Eure) ; Frédéric GIOWACHINI (Favières) ; Emmanuelle BONHOMME (Fontaine-les-Ribouts) ; François CENIER (Garancières-en-Drouais) ; Emmanuel PARAGOT (Garnay) ; Sophie APRUZZESE (Gilles) ; Nathalie VELIN (Guainville) ; Samuel BOVE (La Chapelle-Forainvilliers) ; Francis PECQUENARD (La Chaussée-d'Ivry) ; Pascal GUÉNÉE (Laons) ; Béatrice PIERRON (Le Boullay-les-Deux-Églises) ; Stéphane HUET (Le Boullay-Mivoye) ; Frédéric GIROUX (Le Boullay-Thierry) ; Marc AVENARD (Luray) ; Philippe MERLET (Maillebois) ; Jérôme DEPONDT (Marchezais) ; Véronique BASTON (Marville-Moutiers-Brûlé) ; Glenn PRATS (Mézières-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-155-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

en-Drouais) ; Denis CHERON (Montreuil) ; Jean-Loup JUSTEAU (Nonancourt) ; Sylvie CHALLES (Ormoy) ; Clémentine FISSON (Ouerre) ; Patrick JOLIVEL (Oulins) ; Nathalie MILWARD (Rouvres) ; Dominique LUBOW (Saint-Ange-et-Torçay) ; Françoise BORGET (Sainte-Gemme-Moronval) ; Caroline BARRE (Saint-Jean-de-Rebervilliers) ; Sébastien JACOB (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Jocelyne JOUCQUE (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Gérard SOURISSEAU (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Karen XARDEL (Saint-Ouen-Marchefroy) ; Patrick RIEHL (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Valérie AZIRI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jérémy BERTOLOTTI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jean-Pierre BRASSE (Saint-Sauveur-Marville) ; Christian ALBERT (Saulnières) ; Martine LE BRIS (Saussay) ; Thomas LANGE (Serazereux) ; Thomas BAUBION (Serville) ; Eric BINET (Sorel-Moussel) ; Damien STEPHO (Vernouillet) ; Catherine LUCAS (Vernouillet) ; Ali AHSAINE (Vernouillet) ; Joël TRAPATEAU (Vernouillet) ; Nicole MONTIGNY (Vernouillet) ; Najib TALATA (Vernouillet) ; Estelle POMMIER (Vernouillet) ; Évelyne DELAPLACE (Vert-en-Drouais) ; Louis ANEST (Villemeux-sur-Eure).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
Véronique GARNIER (Ardelles) ; Emmanuel BRIDRON (Châtaincourt) ; Christophe LAGARD (Châteauneuf-en-Thymerais) ;Fatiha MESSAOUDI (Dreux) ;Fouzia KAMAL (Dreux) ;Youssef LAMRINI (Dreux) ;Yasemin ALBAYRAK (Dreux) ;Rémi LEPRAT (Ivry-la-Bataille) ;Carole MARTIN (Ivry-la-Bataille) ; Daniel COLLEU (La Madeleine-de-Nonancourt) ; Rachel SAPIN (La Mancelière) ; Guillaume BARAT (Les Châtelets) ; Dominique GARNIER (Louvilliers-en-Drouais) ; Thierry LAINÉ (Louye) ; Pervenche CHAUVIN (Puiseux) ; Benoît LUCAS (Revercourt) ; Jean-Louis GODEFROY (Rueil-la-Gadelière) ; Denis COCHELIN (Saint-Georges-Motel) ; Pascal BAELEN (Saint-Lubin-de-Cravant) ; Pascal GUERRIER (Thimert-Gâtelles) ; Thibault PELLETIER (Tremblay-les-Villages) ; Christian BERTHELIER (Tréon) ; Abdelrhafour BOUMEZIANE (Vernouillet) ;Franck MERCEY (Vernouillet).

Pouvoir(s) :
Philippe LECHEVALLIER (Dampierre-sur-Avre) donne pouvoir à Monsieur Christophe LE DORVEN ; Sabine FRETEY (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Nelson FONSECA ; Martine PITOU (Dreux) donne pouvoir à Madame Marie-Françoise SCAVENNEC ; Philippe RIVE (Dreux) donne pouvoir à Madame Florence ARCHAMBAUDIERE ; Caroline SIMOES (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Mathieu TRIBOUILLOIS ; Sophie WILLEMIN (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Ratko KLISURA ; Pierre-Frédéric BILLET (Dreux) donne pouvoir à Madame Marie DALENCON ; Stéphan DEBACKER (Escorpain) donne pouvoir à Monsieur BARRET Christophe ; Eric DEPUYDT (Fessanvilliers-Mattanvilliers) donne pouvoir à Monsieur Gérard SOURISSEAU ; Jean-Marc TARDIVENT (Germainville) donne pouvoir à Madame Sophie APRUZZESE ; Didier SIMO (Le Mesnil-Simon) donne pouvoir à Monsieur Patrick JOUVEL ; Christophe BESNARD (Prudemanche) donne pouvoir à Monsieur Stéphane LANTZ ; Christophe HELIAS (Saint-Maixme-Hauterive) donne pouvoir à Monsieur Dominique LUBOW ; Melinda BOUGRARA (Vernouillet) donne pouvoir à Monsieur Ali AHSAINE.

Suppléant(e)s :
Dagmar Eva BERNITT est suppléé par Stéphane MESDON ; Pierre SANIER est suppléé par Dany VANELLE ; Jean Marie BUTHON est suppléé par Pascal GUÉNÉE.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-155-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

Il a été exposé,

Le compte financier unique (CFU) 2025 retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année 2025, y compris le cas échéant celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser). Il doit être approuvé par le conseil communautaire au plus tard le 30 juin 2026.

Lors de l'adoption du CFU, Monsieur SOURISSEAU, Président de la communauté d'agglomération au cours de l'exercice 2025, et Monsieur LE DORVEN, Président actuel de la communauté d'agglomération, doivent quitter la séance.

Le tableau ci-dessous reprend une vue d'ensemble du CFU 2025 du budget Déchets :

	FONCTIONNEMENT		**INVESTISSEMENT**	
	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Alloué	26 844 123,56	26 844 123,56	6 215 229,63	6 215 229,63
Réalisé	22 632 414,89	22 237 425,67	2 784 552,66	2 278 208,85
Résultat de l'exercice	**-394 989,22**		**-506 343,81**	
Reprise du résultat N-1	3 867 580,84		839 769,65	
Résultat de clôture	**3 472 591,62**		**333 425,84**	
Restes à réaliser			1 440 127,12	1 810 338,00
Résultats nets	**3 472 591,62**		**703 636,72**	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-155-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DÉTAIL PAR CHAPITRE (hors reprise du résultat) :

Pour l'exercice 2024, le **taux de réalisation des opérations réelles** de la section de fonctionnement, par rapport aux crédits alloués, s'élève à :
- 83,8% en dépenses contre 96,1% en 2024 ;
- 96,8% en recettes contre 97,9% en 2024.

Le détail par chapitre est précisé ci-dessous.

DEPENSES	ALLOUE 2025	REALISE 2025
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 344 097,65	5 890 805,15
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 232 869,00	4 025 538,58
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	21 000,00	16 553,03
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	12 036 730,00	11 806 561,39
66 CHARGES FINANCIERES	129 584,42	109 346,70
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 320 502,21	19 270,27
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	13 649,92	13 649,92
Sous total dépenses réelles de fonctionnement	**26 098 433,20**	**21 881 725,04**
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSF ENTRE SECTIONS	745 690,36	750 689,85
Sous total dépenses d'ordre de fonctionnement	**745 690,36**	**750 689,85**
Total Dépenses	**26 844 123,56**	**22 632 414,89**

Les **« charges à caractère général » (chapitre 011)** comprennent les frais de fonctionnement du service, notamment la collecte en régie (frais d'entretien des véhicules et carburant, assurance, frais de formation des chauffeurs), ainsi que les marchés de collecte. Leur taux de réalisation est de 92,9%.

Les **« charges de personnel et frais assimilés » (chapitre 012)** sont en hausse de 10,8% par rapport à l'exercice 2024 avec respectivement 4 025 539 euros mandatés en 2025 contre 3 634 453 euros mandatés en 2024 après une hausse de 7,4% en 2024.

Les **« autres charges de gestion courante » (chapitre 65)** comprennent pour la quasi-totalité des crédits inscrits les participations versées à SITREVA. Ce chapitre qui représente 54,0% des dépenses réelles de fonctionnement connait une diminution de 5,2% en 2025 essentiellement en raison des travaux sur le site de tri ayant conduit à ne pas facturer les refus de tri.

RECETTES	ALLOUE 2025	REALISE 2025
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00	48 423,55
70 PRODUITS DE SERVICES & VENTES DIVERSES	2 785 876,78	2 064 493,75
731 FISCALITE LOCALES	18 884 000,00	18 832 562,00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 205 000,00	1 200 000,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 000,00	3 916,24
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	5 255,19
Sous total recettes réelles de fonctionnement	**22 877 876,78**	**22 154 650,73**
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSF ENTRE SECTIONS	98 665,94	82 774,94
Sous total recettes d'ordre de fonctionnement	**98 665,94**	**82 774,94**
Résultat de fonctionnement reporté	**3 867 580,84**	
Total Recettes	**26 844 123,56**	**22 237 425,67**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-155-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

En recettes, les **« produits de services, du domaine et ventes diverses » (chapitre 70)** enregistrent une nouvelle baisse de 8,6% et représentent un montant de 2 064 494 euros contre 2 259 049 euros en 2024 et 2 694 515 euros en 2023. Ils comprennent notamment les recettes de valorisation qui sont en forte baisse en raison de la chute des cours, pour un montant de 228 006 euros (contre 587 906 euros en 2024) et la redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères pour un montant de 949 640 euros (contre 900 261 euros en 2024).

Le **produit de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) (chapitre 73)** s'élève à 18 832 562 euros, soit une hausse de 2,9% par rapport à l'exercice 2024 exclusivement liée à la dynamique des bases car les taux, désormais harmonisés, sont stables par rapport à l'année 2024.

Les **« dotations et participations » (chapitre 74)** s'élèvent à 1 200 000 euros, soit en baisse de 18,7%. Ces dotations sont constituées de soutiens d'éco-organismes (CITEO).

SECTION D'INVESTISSEMENT : DÉTAIL PAR CHAPITRE (hors reprise du résultat) :

DEPENSES	ALLOUE 2025	REALISE 2025
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	546 330,00	546 325,33
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	46 006,63	7 331,80
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 797 625,95	2 148 120,59
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	526 601,11	0,00
Sous total dépenses réelles d'investissement	**5 916 563,69**	**2 701 777,72**
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSF ENTRE SECTIONS	98 665,94	82 774,94
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00	
Sous total dépenses d'ordre d'investissement	**298 665,94**	**82 774,94**
Total Dépenses	**6 215 229,63**	**2 784 552,66**

Le **remboursement du capital de la dette** s'est élevé à 546 325 euros en 2025 contre 530 952 euros en 2024, correspondant à la mobilisation d'un nouvel emprunt en 2024 et en 2025.

Les **« immobilisations corporelles » (chapitre 21)** correspondent principalement à l'acquisition de matériels (conteneurs, bacs, puces, colonnes, composteurs ainsi que 3 camions bennes à ordures ménagères) pour un montant de 2 148 120 euros. Un plan pluriannuel d'investissement a été élaboré pour assurer la soutenabilité financière des projets.

RECETTES	ALLOUE 2025	REALISE 2025
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	60 000,00	0,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	385 338,00	327 519,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 984 431,62	1 200 000,00
Sous total recettes réelles d'investissement	**4 429 769,62**	**1 527 519,00**
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSF ENTRE SECTIONS	745 690,36	750 689,85
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00	
Sous total recettes d'ordre d'investissement	**945 690,36**	**750 689,85**
Solde exécution investissement reporté	**839 769,65**	
Total Recettes	**6 215 229,63**	**2 278 208,85**

Les **recettes réelles d'investissement 2025** du budget annexe Déchets sont composées des **subventions d'investissement reçues (chapitre 13)** et des **emprunts (chapitre 16).**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-155-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

Le solde de l'**emprunt** contracté auprès de l'Agence France Locale (AFL) en 2024 a été mobilisé pour 700 000 euros et un nouvel emprunt a été contracté auprès du Crédit Agricole pour 2 000 000 euros dont 500 000 euros mobilisés fin 2025, soit un total de 1,2 million d'euros.

Les **restes-à-réaliser 2025** s'élèvent à :
- 1 440 127,12 euros en dépenses ;
- 1 810 338,00 euros en recettes.

***VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, R.2121-8 et D.1612-1 et suivants,*
***VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,*
***VU** l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 modifiant l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,*
***VU** le compte financier unique par nature,*
***VU** l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2025.*

Avant le vote, Monsieur SOURISSEAU, Président de la communauté d'agglomération au cours de l'exercice 2025, et Monsieur LE DORVEN, Président actuel de la communauté d'agglomération, ont quitté la séance.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, (5 abstentions)

ARTICLE 1 : APPROUVE le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe Déchets de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** 30/06/2026 **Christophe LE DORVEN** **Président** **Nelson FONSECA** **Secrétaire de séance**